

Concours À ma caisse, c'est payant étudier!

À gagner : 21 bourses d'études totalisant 10 000 \$

Date limite d'inscription : 29 mars 2019



La Caisse Desjardins de la Petite-Nation est fière d'offrir pour une 9^e année un programme de bourses d'études. Vous êtes membre de la Caisse et étudiez au niveau secondaire, professionnel, collégial ou universitaire? Inscrivez-vous dès maintenant et vous pourriez figurer parmi les 21 récipiendaires qui se partageront 10 000 \$.



Le saviez-vous?

Par son fonctionnement et ses valeurs, votre caisse est une institution financière différente qui contribue au mieux-être économique et social de sa collectivité. De nature coopérative, elle partage ses excédents avec ses membres et son milieu sous forme de ristournes, tout comme ces bourses d'études. En étant membres de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation et en y demeurant, vous et toute la collectivité êtes gagnants!

Description

Le concours *À ma caisse, c'est payant étudier!* est organisé par la Caisse Desjardins de la Petite-Nation et se tient du 1^{er} janvier au 29 mars 2019, 16 h.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au concours, vous devez, au 29 mars 2019, respecter tous les critères suivants :

- Être membre régulier (depuis plus de 90 jours) de la Caisse.
- Être âgé de 30 ans ou moins.
- Être étudiant à temps plein au niveau secondaire, professionnel, collégial ou universitaire dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation.
- Ne pas abandonner ses études en cours de session.

- Fournir à la Caisse une **preuve officielle de fréquentation scolaire** dans un délai de 15 jours ouvrables suivant l'assemblée générale annuelle (les copies d'un horaire, d'un relevé de notes ou d'une facture ne sont pas considérées comme une preuve officielle). Faute de quoi, la Caisse se réserve le droit d'annuler la remise de la bourse d'études.
- Être **obligatoirement présent ou représenté** à la remise de bourses d'études lors de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2019. Faute de quoi, la Caisse se réserve le droit d'annuler la remise de la bourse d'études. **Le représentant doit être membre de la Caisse depuis plus de 90 jours.**

Note

- Les dirigeants et les employés de la Caisse ne sont pas admissibles.
- Les membres de la famille des dirigeants et des employés de la Caisse sont admissibles.

Comment participer?

- Le formulaire de participation doit être dûment rempli pour être considéré comme valide.
- Chaque participant ne peut remplir qu'un seul formulaire de participation.
- En cas d'abus, de mystification ou de fraude, la Caisse se réserve le droit d'exclure le participant impliqué.

Le formulaire de participation est disponible :

- Sur le site Internet de la Caisse : desjardins.com/caissedelapetitenation à la section « Promotion et concours ».
- Dans les centres de services de la Caisse.

Le formulaire de participation doit être envoyé au plus tard le 29 mars 2019, 16 h :

• En ligne

À partir du formulaire électronique disponible sur notre site Internet.

• Par courriel

louise.a.bellemare@desjardins.com

• Par la poste (le cachet de la poste faisant foi)

Caisse Desjardins de la Petite-Nation
Concours *À ma caisse, c'est payant étudier!*
a/s de Louise Bellemare
105, rue Principale
Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0

• Vous pouvez aussi vous présenter, en personne, dans l'un de nos trois centres de services :

- 105, rue Principale, Saint-André-Avellin
- 79, rue Principale, Chénéville
- 276, rue Papineau, Papineauville

Prix

21 bourses d'études totalisant 10 000 \$, répartis comme suit :

- **Volet secondaire** : 6 bourses de 250 \$
- **Volet professionnel** : 2 bourses de 500 \$
- **Volet collégial** : 4 bourses de 750 \$
- **Volet universitaire** : 4 bourses de 1 000 \$
- **Volet participation** : 5 bourses de 100 \$ (attribuées parmi les participants présents à l'assemblée générale annuelle)

Tirage

Le choix des gagnants se fera au hasard parmi les candidatures répondant aux conditions d'admissibilité et les gagnants seront connus lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 23 avril 2019 à la salle 117 du Complexe Whissell située au 530, Charles-Auguste-Montreuil, Saint-André-Avellin.

Conditions générales

1. Au moment du tirage, des vérifications seront effectuées afin de s'assurer que les gagnants fréquentent toujours l'institution d'enseignement. Dans le cas contraire, le participant ne pourra se prévaloir de la bourse.
2. La Caisse se réserve le droit de mettre fin à ce concours si des événements indépendants de sa volonté l'empêchent de le poursuivre. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.
3. En participant à ce concours, toutes les personnes gagnantes autorisent la Caisse à utiliser leurs nom, lieu de résidence, photographie, image, voix et déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
4. Par leur inscription, les participants acceptent de se conformer au règlement du concours.
5. Toute fausse déclaration ou non-respect du règlement de la part d'un gagnant entraînera automatiquement sa disqualification et la révocation de son prix.